

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-145 du 03 Mai 1995

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat à la Présidence de
la République, Chargé de la Coordi-
nation de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale de
l'intérim du Ministre du Développe-
ment Rural pour compter du Mercredi
03 Mai 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

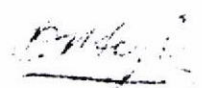
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du Mercredi 03 Mai 1995, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CSM 2 HAAC 2 SGG 4 MEPR-DN 2
FOR 4 AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-